



MAIRIE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT
☎ 02 97 93 02 33
📠 02 97 93 06 67

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LOYAT

24 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LOYAT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis TREHOREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : **16 mai 2018**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**

Présents : Denis TREHOREL, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Didier BOURNE, Delphine MAINGUY, Yannick MONNIER, Magalie GUILLEMAUD, Danielle GUILLAUME, Odile SANTIER, Guy GICQUEL, Sébastien LE RAY, Nadège DEMOLLIENS, Bernard HALLIER, Sylvie BEAUJEAN, Viviane LE BORGNE, Alain PUISSANT, Françoise ARNOLDO, Laurent RICHARD-PARPAILLON .

Absent(e)s excusé(e)s : Solène LE MOING donne pouvoir à Delphine MAINGUY,

Secrétaire : Nadège DEMOLLIENS est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte rendu de séance du 22 mars 2018,
- 2 Présentation du rapport annuel 2017 SATESE station d'épuration,
- 3 Approbation du bilan du service de l'assainissement année 2017 SAUR,
- 4 Décision modificative Budget Assainissement,
- 5 Choix du camion benne pour les services techniques,
- 6 Choix de la Rotobroyeuse latérale pour les services techniques,
- 7 Proposition de convention d'entretien et de maintenance de l'abri bus avec ABRI SERVICES,
- 8 Proposition de prestation d'encadrement de préparation à la course à pied,
- 9 Proposition d'achat de gobelets réutilisables pour la journée sport et découverte,
- 10 Plan de financement pour la création de la maison de l'enfance,
- 11 Attribution du marché de fourniture et livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire,
- 12 Vote des tarifs de restauration scolaire pour l'année 2018/2019,
- 13 Vote des tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2018/2019,
- 14 Organisation du service garderie périscolaire compétence communale au 1^{er} septembre 2018,
- 15 Modification du tableau des effectifs,
- 16 Tirage au sort des jurés devant composer le jury d'assises du Morbihan pour l'année 2019,
- 17 Compte rendu des décisions prises par le Maire et ses adjoints dans le cadre de leurs délégations,

Questions diverses :

- 18 Cautionnement d'un prêt de 75000€ auprès du Crédit Agricole demandé par l'AEP de l'école Sainte Jeanne d'Arc,
- 19 Demande de participation pour les animations de l'école publique Théodore Botrel
- 20 Convention de de servitudes CS06 avec ENEDIS
- 21 Redevance d'occupation du domaine public communal 2018 ENEDIS
- 22 Contrat Enfance jeunesse avec la CAF concernant la garderie périscolaire
- 23 Questions écrites de la liste « Construisons l'avenir ensemble »

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2018

Chaque conseiller a reçu un compte rendu de la séance du 22 mars 2018.

→ Le Maire propose au conseil municipal :
- d'approuver le compte-rendu.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'approuver le compte rendu de la séance du 22 mars 2018.

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

2) Présentation du rapport annuel SATESE station d'épuration année 2017

La Commune est adhérente au service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE) du département du Morbihan. Le Rapport de synthèse annuel station d'épuration année 2017 est transmis en annexe à chaque conseiller.

→ Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre connaissance

3) Approbation du bilan du service de l'assainissement année 2017 SAUR

Comme chaque année la SAUR délégataire nous transmet le bilan du service de l'assainissement concernant la station d'épuration. Ce bilan 2017 est transmis en annexe à chaque conseiller.

→ Le Maire propose au conseil municipal :
- d'approuver le bilan du service de l'assainissement 2017 SAUR
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'approuver le bilan du service de l'assainissement 2017 SAUR
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

4) **Décision modificative Budget Assainissement**

A la demande de Mme la comptable des finances publiques, et afin de régulariser les amortissements des subventions transférables il nous est demandé des écritures de régularisation sur l'année 2018. Pour ce faire des décisions modificatives doivent être apportées au Budget Assainissement 2018.

Section de fonctionnement

Dépenses : article 628 – Chapitre 011 : +6500€

Recettes : Chapitre 023 : +6500€

Section d'investissement

Dépenses : article 1391 – Chapitre 040 : +6500€

Recettes : Chapitre 021 : + 6500€

- Le Maire propose au conseil municipal :
- de valider ces décisions modificatives
 - de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider ces décisions modificatives
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

5) **Choix du camion benne pour les services techniques,**

Le changement du camion benne a été inscrit au budget 2018. Deux propositions ont été reçues pour un camion Renault Master avec benne Version 3500 DCI 130ch 6CV avec attelage et triangle double face « chantier » relevage électrique.

La commission travaux lors de sa séance du 22 mai a étudié les deux propositions :

- garage Le Texier de Josselin 32565.76€ TTC pas de proposition de portes battantes en option, ni de reprise de l'ancien véhicule, prix de la carte grise 346.76€.
- garage Auto Service Plus de Loyat 28528.10€ TTC avec 2 portes battantes arrière en option à 1600 € et prix de reprise de l'ancien véhicule 1500€, prix de la carte grise 346.76€.

La commission a retenu la proposition du garage Auto service plus de Loyat.

- Le Maire propose au conseil municipal :
- d'approuver le choix de la commission travaux, du garage Auto service plus de Loyat 28528.10€ TTC avec 2 portes battantes arrière en option à 1600 € et prix de reprise de l'ancien véhicule 1500€, prix de la carte grise 346.76€.
 - de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents
-

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la commission travaux, du garage Auto service plus de Loyat 28528.10€ TTC avec 2 portes battantes arrière en option à 1600 € et prix de reprise de l'ancien véhicule 1500€, prix de la carte grise 346.76€.
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

6) Choix de la Rotobroyeuse latérale pour les services techniques,

L'achat d'une Rotobroyeuse latérale a été inscrit au budget 2018, afin de pouvoir réaliser les entretiens de voirie suite à l'arrêt du service de Ploërmel communauté à compter du 1^{er} juillet 2018.

Plusieurs devis ont été reçus, et étudiés par la commission travaux le 22 mai dernier.

- Lainé Ploërmel, Broyeur d'accotement 1.60m Desvoys trident 9960€ TTC
- Lainé Ploërmel, Broyeur d'accotement 1.60m Desvoys marteaux 9816€ TTC
- Blanchard Ploërmel, broyeur 1.60m Desvoys couteaux Y et ventilateurs 9480€
- Blanchard Ploërmel, broyeur 1.80m Desvoys couteaux Y et ventilateurs 10800€
- Blanchard Ploërmel, machine arrière coupe 1.60m déporté Rousseau 15480€
- Noremat Rennes, Rotobroyeuse latérale 1.60m SPRINTA 13836€

La commission a retenu la proposition de Noremat pour sa robustesse, ses équipements et la disponibilité du matériel.

➔ Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le choix de la commission travaux proposition de Noremat Rennes, Rotobroyeuse latérale 1.60m SPRINTA 13836€
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la commission travaux proposition de Noremat Rennes, Rotobroyeuse latérale 1.60m SPRINTA 13836€
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

7) Proposition de convention d'entretien et de maintenance de l'abri bus avec ABRI SERVICES

Lors de la séance du 30 juin 2017 le conseil municipal a accepté le transfert de propriété du Département du Morbihan à la Commune, à titre gratuit de l'abribus situé rue du Barrage. Le procès-verbal de remise de l'abribus a été signé le 23 avril 2018 par le Département.

La société ABRI SERVICES a installé et entretenu gratuitement cet abribus pour le compte du Département pendant 8 ans, contre l'exploitation de l'affichage publicitaire de celui-ci.

La société ABRI SERVICES propose à la commune de réaliser l'entretien et la maintenance de cet abribus moyennant le droit exclusif d'y insérer et commercialiser de la publicité. Le mobilier sera nettoyé une fois tous les trois mois, Les frais de réparations préventives et curatives sont à la charge de la société ABRI SERVICES. La convention est proposée pour une durée initiale de 6 années pouvant être renouvelée pour une période de 1 an. L'exploitation publicitaire devra respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires applicables.

- Le Maire propose au conseil municipal :
- d'accepter la convention d'entretien et de maintenance de l'abri bus,
 - de l'autoriser à signer cette convention avec ABRI SERVICES

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'accepter la convention d'entretien et de maintenance de l'abri bus,**
- **de l'autoriser à signer cette convention avec ABRI SERVICES**

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

8) Proposition de prestation d'encadrement de préparation à la course à pied,

Afin de préparer les Loyatais aux différentes courses caritatives à pied à venir sur le territoire, la commune a sollicité Chris Fitness pour une prestation d'encadrement de 5 séances d'une heure. Le coût total de ces prestations d'encadrement pour 5 séances d'une heure à 25 € est le 125 € pour la commune.

- Le Maire propose au conseil municipal :
- de valider cette proposition de prestation et d'encadrement au prix de (5x25€) 125€ avec Chris Fitness
 - de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de valider cette proposition de prestation et d'encadrement au prix de (5x25€) 125€ avec Chris Fitness**
- **de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents**

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

9) Proposition d'achat de gobelets réutilisables pour la journée sport et découverte,

Pour l'organisation de la Journée Sport et découverte le dimanche 2 septembre 2018, la Commune souhaite proposer des gobelets réutilisables pour la vente des boissons.

Deux devis ont été réalisés pour 300 gobelets de 25/30cl translucides avec logo de la commune, visuel et nom de l'évènement en couleur. Les prix proposés par les entreprises sont de 330€ et 331€.

➔ Le Maire propose au conseil municipal :

- de valider cette proposition d'achat de 300 gobelets réutilisables
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider cette proposition d'achat de 300 gobelets réutilisables
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

10) Plan de financement, demandes de subventions et de prêts pour la création de la Maison de l'enfance

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Lot 1 - TERRASSEMENTS-VRD	20.840.00€	État – DETR (35% de 300.000€)	105.000.00€	13.75%
Lot 2 – PAYSAGE	40.676.00€	Département – PST (25% de 500.000€)	125.000.00€	16.36%
Lot 3 - GROS OEUVRE	123.000.00€	État – DSIL	100.000.00€	13.09%
Lot 4 - CHARPENTE METALLIQUE	58.867.00€	Contrat de partenariat Région/État	200.000.00€	26.18%
Lot 5 – CHARPENTE PLAFOND BOIS	31.150.00€	CAF	22.915.00€	3%
Lot 6 - ETANCHEITE	45.000.00€			
Lot 7 –MENUISERIES EXTERIEURES	65.000.00€			
Lot 8 - MENUISERIES INTERIEURES	47.800.00€			
Lot 9 - CLOISONS SECHES – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS - ISOLATION	35.000.00€			
Lot 10 -REVETEMENTS DE SOLS	38.705.00€			
Lot 11 -PEINTURE	12.500.00€			
Lot 12 - CHAUFFAGE VENTILATION- PLOMBERIE-SANITAIRE	75.000.00€			
Lot 13 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES				
TOTAL TRAVAUX	593.538.00€			

Options Travaux	8.750.00€			
Aménagements et réseaux	47.932.00€			
TOTAL TRAVAUX	650.220.00€	Total Aides publiques	552.915,00€	72.38%
Honoraires maîtrise d'œuvre	64.231.00€	Commune	42.181.00€	5.62%
Contrôle technique, SPS	5.302.00€	Prêt CAF	68.745.00€	9%
Divers (sondage sol, tolérance, aléas, assurance DO)	44.088.00€	Prêt MSA	100.000.00€	13%
COUTS AUTRES	113.621.00€	Total Autofinancement	210.926.00€	27.62%
COUT TOTAL H.T	763.841.00€	TOTAL RESSOURCES	763.841.00€	100%
TVA 20%	152.768.20€			
COUT TOTAL T.T.C	916.609.20€			

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver ce plan de financement de la Maison de l'enfance,
- de l'autoriser à faire les demandes de subventions ci-dessus CAF
- de l'autoriser à faire les demandes de prêts ci-dessus CAF et MSA
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver ce plan de financement de la Maison de l'enfance,
- de l'autoriser à faire les demandes de subventions ci-dessus CAF
- de l'autoriser à faire les demandes de prêts ci-dessus CAF et MSA
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents,

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

11) Attribution du marché de fourniture et livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire

Le marché en procédure adaptée de fourniture et livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire municipal a été publié le 23 avril dernier.

Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable 2 fois allant initialement jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2018/2019 à compter de la date de notification du marché. Une seule candidature a été réceptionnée, celle-ci a été étudiée et admise par la commission d'ouverture des plis le 22 mai 2018 à 13H45.

Proposition de la société CONVIVIO de Bédée :

- Prix unitaire d'un repas destiné aux maternelles : 2.47€ HT – 2.61€ TTC
 - Prix unitaire d'un repas destiné aux Élémentaires : 2.58€ HT – 2.72€ TTC
 - Prix unitaire d'un repas destiné aux adultes : 2.99€ HT – 3.15€ TTC
 - Mise à disposition d'une personne de 12H à 13H30 : 25.61€ HT – 27.02€ TTC
 - Mise à disposition d'une table chaude : offert à titre commercial
- Option :
- Mise à disposition d'une 2^{ème} personne de 12H à 13H30 : 25.61€ HT – 27.02€ TTC

- Le Maire propose au conseil municipal :
- de valider cette offre ci-dessus présentée et d'attribuer le marché à la société CONVIVIO.
 - de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider cette offre ci-dessus présentée et d'attribuer le marché à la société CONVIVIO
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

12) Vote des tarifs de restauration scolaire pour l'année 2018/2019,

Les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires sont fixés par la commune.

Pour rappel les tarifs 2017/2018 de la restauration scolaire avaient été fixés en tenant compte de la variation annuelle des prix à la consommation sur les 24 derniers mois, soit une augmentation de 1.1% :

Restauration Scolaire	Tarif repas 2017/2018
Inscription régulière	3,38 €
Inscription occasionnelle	4,17 €
Adulte	7,46 €

Le Maire propose de reconduire ces tarifs pour l'année 2018/2019

Restauration Scolaire	Tarif repas 2018/2019
Inscription régulière	3,38 €
Inscription occasionnelle	4,17 €
Adulte	7,46 €

- Le Maire propose au Conseil Municipal :
- de voter les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2018/2019

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de voter les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2018/2019

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

13) **Vote des tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2018/2019**

La garderie périscolaire qui est actuellement organisée par Ploërmel communauté, deviendra compétence communale au 1^{er} septembre 2018.

Il est nécessaire de voter les tarifs applicables à ce nouveau service communal.

Les tarifs proposés par Ploërmel communauté sont actuellement :

- Forfait demi-heure : 1.00 €
- Forfait mois 1^{er} et 2^{ème} enfant : 28.00 €
- Forfait mois 3^{ème} enfant : 14.00 €
- Forfait mois à partir du 4^{ème} enfant : 1.00 €

Compte tenu de l'organisation de la semaine sur 4 jours à la rentrée scolaire 2018, les horaires de garderie facturés seront les suivants :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7H30 à 8H45 et de 16H30 à 19H.

Pour bénéficier de ce service les enfants doivent être inscrits préalablement.

Le règlement par prélèvement bancaire sera proposé aux familles.

→ Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de voter les tarifs de garderie périscolaire pour l'année 2018/2019 :
 - Forfait demi-heure : 1.00 €
 - Forfait mois 1^{er} et 2^{ème} enfant : 28.00 €
 - Forfait mois à partir du 3^{ème} enfant : 14.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de voter les tarifs de garderie périscolaire pour l'année 2018/2019 :
 - Forfait demi-heure : 1.00 €
 - Forfait mois 1^{er} et 2^{ème} enfant : 28.00 €
 - Forfait mois à partir du 3^{ème} enfant : 14.00 €

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

14) **Organisation du service garderie périscolaire compétence communale au 1^{er} septembre 2018**

Compte tenu de la nouvelle compétence communale garderie périscolaire au 1^{er} septembre 2018, actuellement à la charge de Ploërmel Communauté, il est nécessaire de revoir l'organisation générale des services.

Le Comité Technique Départemental lors de sa séance du 15 mai 2018 a donné un avis favorable à l'unanimité à cette proposition d'organisation.

- Création d'un poste à temps complet réparti pour 50.70% en travail administratif, pour 22.40% en animation au service de garderie périscolaire, pour 13.45% en service au restaurant scolaire, et 13.45% en entretien des locaux. Ces tâches sont actuellement réalisées par un emploi en contrat aidé CAE.

- Augmentation de 10.19/35^{ème} pour la garderie périscolaire et diminution suite à la suppression des TAPS et au retour de la semaine de 4 jours de 2.08/35^{ème} agent d'animation actuellement à 23.25/35^{ème} ce qui fera un accroissement de temps de travail de 8.11/35^{ème} pour un total de 31.36/35^{ème} et affiliation CNRACL.

- Augmentation de 1.56/35^{ème} pour la garderie périscolaire et diminution suite à la suppression des TAPS de 1.56/35^{ème} d'un agent technique qui restera à 25.05/35^{ème}.

→ Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de valider la création d'un poste filière administrative à temps complet catégorie C
- de valider un accroissement de temps de travail de 8.11/35^{ème} pour un total de 31.36/35^{ème} et affiliation CNRACL pour un agent catégorie C filière animation
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider la création d'un poste filière administrative à temps complet catégorie C
- de valider un accroissement de temps de travail de 8.11/35^{ème} pour un total de 31.36/35^{ème} et affiliation CNRACL pour un agent catégorie C filière animation
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

15) Modification du tableau des effectifs,

Compte tenu de la nouvelle organisation de la garderie périscolaire à la rentrée scolaire 2018 comme indiqué ci-dessus, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2018.

- création d'un poste filière administrative catégorie C à temps complet
- suppression d'un poste filière animation catégorie C à 23.25/35^{ème}
- création d'un poste filière animation catégorie C à 31.36/35^{ème}

→ Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver cette suppression de poste
- d'approuver ces créations de postes,
- de modifier le tableau des effectifs,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver cette suppression de poste
- d'approuver ces créations de postes,

- de modifier le tableau des effectifs,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

16) Tirage au sort des jurés devant composer le jury d'assises du Morbihan pour l'année 2018

Les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises.

Le tirage au sort, effectué par le maire de la commune, est public. Le maire tire 3 personnes inscrites sur la liste électorale et âgées de plus de 23 ans au 1^{er} janvier 2019. Le nombre de noms à tirer au sort, doit être le triple de celui fixé pour la circonscription, soit 1 juré pour Loyat.

Ces personnes sont ensuite averties qu'elles ont été tirées au sort afin qu'elles puissent, le cas échéant, faire valoir des raisons d'être dispensées.

Sont dispensés des fonctions de juré les personnes âgées de plus de soixante-dix ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la Cour d'assises, qui en font la demande à la commission prévue à l'article 262.

Les 3 personnes tirées au sort sont :

- Mme Anne BOUÉDO née ROBINO – 2 rue de la vieille route – Quelneuc – 56800 LOYAT
- Mme Annick POIRIER – 3 rue du Barrage – 56800 LOYAT
- Mme Émilie FOLLEVILLE – 4 rue Valley – La Ville Cadio – 56800 LOYAT

➔ Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre acte

17) Compte rendu des décisions prises par le Maire et ses adjoints dans le cadre de leurs délégations

Budget Principal :

- Bureau Vallée, Ploërmel – achat de mobilier pour le bureau des élus – 1167.80€ TTC
- Manutan, Niort – achat de 5 chaises pour les bureaux – 281.33€ TTC
- Artmonie, Ploërmel – travaux de peinture à la salle omnisports – 6715.55€
- Artmonie, Ploërmel – travaux de peinture dans un logement locatif – 2503.48€ TTC
- Mobilier GOZ, Sainte Maure – achat de 50 chaises taille 2 pour la salle polyvalente – 1027.80€ TTC
- Hygial Ouest, Cornille – achat d'un aspirateur pour la salle omnisports – 332.39 € TTC
- NET Auffray, Loyat – travaux d'élagage – 850.00€ TTC
- Chalin, Locminé – réfection de la croix rue de la mairie – 275.18€ TTC
- Chalin, Locminé – peinture dans une salle de classe de l'école publique – 1068.42€ TTC
- Christophe JAN, Josselin – remplacement des radiateurs dans un logement locatif – 2274.18€ TTC

- Christophe JAN, Josselin – remplacement des radiateurs à la salle omnisports – 1929.66€ TTC
- Christophe JAN, Josselin – travaux de mise aux normes d'électricité dans différents bâtiments – 2556.00€ TTC
- Michel COUE, Guilliers – renfort de poutre cave de la mairie et plafond en plaque à l'église – 1812.00€ TTC
- Fermetures du Porhoët, Josselin – changement de 5 ouvertures à la salle omnisports – 2389.20 € TTC
- Hortibreiz, Caudan – fertilisation stade annexe et honneur – 1272.80€ TTC
- Eric LAINE, Ploërmel – contre poids arrière tracteur – 576.00 € TTC

- Le Luhern, Bohal – curage de fossés et dérasement d'accotement – 4320.00€ TTC
- Monvoisin, Loyat – réfection des inscriptions sur les monuments aux morts – 1033.20€ TTC
- Monvoisin, Loyat – travaux de peinture de la cage d'escalier de la mairie – 3725.35 € TTC
- Monvoisin, Loyat – travaux de peinture sur le garage à côté de la mairie – 494.76€ TTC
- SDU, Locminé – changement des paniers de basket de la salle omnisports – 5122.58€ TTC

➔ **Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre connaissance**

Questions diverses

18) Cautionnement d'un prêt de 75000€ auprès du Crédit Agricole demandé par l'AEP de l'école Sainte Jeanne d'Arc

Le maire informe l'assemblée, d'une demande de garantie d'emprunt formulée par l'AEP de l'école Sainte Jeanne d'Arc pour un prêt d'un montant de 75000 € auprès du Crédit agricole du Morbihan.

Ce prêt est destiné à :

- acquisition d'une maison : 40000€ + frais
- réalisation de toilettes PMR dans la cour de l'école : 10000€
- travaux de rénovation des classes CE/CM : 20000€

La caution de la commune est demandée pour :

- Montant du prêt : 75000 €
- Durée de remboursement : 180 mois
- Taux : 1.55% (MLT Souplesse taux fixe)
- Mensualité : 467€
- Frais de dossier : 450€

➔ Le Maire propose au conseil municipal :

- d'accorder son cautionnement à 100% à l'AEP pour un prêt de 75000 € auprès du Crédit agricole du Morbihan, pour une durée de 180 mois au taux de 1.55%,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder son cautionnement à 100% à l'AEP pour un prêt de 75000 € auprès du Crédit agricole du Morbihan, pour une durée de 180 mois au taux de 1.55%,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

19) Demande de participation pour les animations de l'école publique Théodore Botrel

La directrice de l'école publique Théodore Botrel a fait une demande de participation de la commune pour plusieurs activités de fin d'année.

- « Rencontre danse » à Carentoir le vendredi 1^{er} juin 2018
Animation à l'initiative de l'inspection académique projet commun avec les écoles de Augan et Carentoir. Demande de prise en charge du coût du transport en car mutualisé avec Augan (400€/2) : 200 €
 - « A travers champs » visite de la ferme pédagogique de Brémelin à Guéhenno le jeudi 14 juin pour les 24 élèves de Maternelle, CP et CE1. Demande de prise en charge du coût des visites et animations et du transport en car pour un total de 490€
 - « Sortie vélo » à Monteneuf deux jours avec hébergement pour les 16 élèves de CE2, CM1 et CM2. Demande de prise en charge du coût de l'hébergement en camping : 81.85€
- Le Maire propose au conseil municipal :
- de valider le financement de ces animations pour un montant total de 771.85€
 - de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le financement de ces animations pour un montant total de 771.85€
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

20) Convention de servitudes CS06 avec ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS propose une convention destinée à permettre l'installation d'ouvrages électriques 20000 et 400 Volts sur les parcelles AC 0074 ET AC 0231 place du général de Gaulle.

- Le Maire propose au conseil municipal :
- de l'autoriser à signer cette convention de servitudes CS06 avec ENEDIS, et tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de l'autoriser à signer cette convention de servitudes CS06 avec ENEDIS, et tous les actes afférents.

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

21) Redevance d'occupation du domaine public communal 2018 ENEDIS

Conformément aux articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code général des Collectivités territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Pour l'année 2018 le montant de cette redevance s'élève 203 €.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- de valider le montant de la redevance d'occupation du domaine public 2018 avec ENEDIS de 203€,
- de l'autoriser à encaisser ce montant,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le montant de la redevance d'occupation du domaine public 2018 avec ENEDIS de 203€,
- de l'autoriser à encaisser ce montant,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

22) Contrat Enfance jeunesse avec la CAF concernant la garderie périscolaire

Compte tenu de la nouvelle compétence communale garderie périscolaire au 1^{er} septembre 2018, actuellement à la charge de Ploërmel Communauté, il est nécessaire de se déclarer auprès de la CAF afin de devenir destinataire du versement des aides accordées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse CEJ.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires auprès de la CAF, pour la déclaration d'organisation de la garderie périscolaire par la commune de Loyat à compter du 1^{er} septembre 2018,
- de l'autoriser à encaisser les aides accordées dans le cadre du CEJ,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires auprès de la CAF, pour la déclaration d'organisation de la garderie périscolaire par la commune de Loyat à compter du 1^{er} septembre 2018,
- de l'autoriser à encaisser les aides accordées dans le cadre du CEJ,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

23) Questions écrites de la liste « Construisons Ensemble l'Avenir »

1/ Lotissement de la Voie Verte

Nous souhaiterions avoir les résultats des sondages du terrain et les coûts engagés jusqu'à ce jour.

Réponses :

Les résultats détaillés des sondages de sol sont présentés par le Maire lors du conseil municipal. (Exemplaire en annexe).

Les coûts engagés à ce jour sont les suivants :

2014

ARTELIA Ploemeur – Avant-projet lotissement 1^{er} acompte :3999.90€ HT 4783.88€ TTC

2015

FONDOUEST St Grégoire – Étude géologique du terrain :2145.00€ HT 2574.00€ TTC

2017

Cabinet LE BRETON Radenac – levé Topographique et plan : 404.00€ HT 484.80€ TTC

AM Environnement Ploemeur – Dossier déclaration loi sur l'eau :4400.00€ HT 5280.00€ TTC

ARTELIA Ploemeur – Levé topographique du périmètre et des abords :1438.46€ HT 1726.15€ TTC

TOTAL :12387.36€HT 14848.83€TTC

2/ Maison en location

L'offre d'achat d'un logement par une locataire a été refusée pourquoi ?

Réponse :

La locataire a fait une offre d'achat de 125000€, la Commune qui n'avait pas mis ce bien à vendre a cependant fait faire deux estimations par un Notaire et une par une Agence immobilière. Compte tenu des estimations au prix du marché la Commune a fait une contre-proposition à 140000€. Cette proposition n'a pas été acceptée par la locataire.

3/ Logement au-dessus de la mairie

L'appartement au-dessus de la mairie n'est toujours pas loué Ne faudrait-il pas revoir le montant du loyer ?

Réponse :

Le montant du loyer de ce logement de 90m2 est de 403€, ce qui correspond au marché. Cependant suite à plusieurs visites, c'est son emplacement au deuxième étage avec beaucoup de marches qui semble ne pas convenir.

4/ Bornage

Plusieurs bornages ont été effectués il y a deux ans, Chemin d'exploitation de l'aérodrome, Chapelle de Crétudel, suite à ces bornages, pourquoi aucuns travaux n'ont été réalisés ?

Réponses :

- Pour le Chemin d'exploitation de l'aérodrome l'ensemble des démarches et documents ont été réalisés pour l'acquisition d'une portion de la parcelle ZK192 par la Commune. Cependant suite au décès d'un membre du GFA du Domaine, la transaction ne pourra s'effectuer qu'après la clôture de la succession.

- Le bornage a été effectué à Crétudel en présence des riverains. Il est apparu que la Mairie doit laisser un passage de 6m pour l'accès à la parcelle YH74, il n'est donc pas possible que l'association de la Chapelle de Crétudel réalise son projet de construire un mur.

5/ Maison médicale

Un cabinet a été mandaté par la mairie pour recruter un dermatologue ou un ophtalmologue, qu'en est-il de son installation ?

Réponse :

Une dermatologue est actuellement intéressée par la proposition d'installation sur la Commune. Cette personne doit cependant obtenir des agréments officiels pour pouvoir exercer en France. Cette personne doit venir visiter les lieux dans les prochaines semaines pour valider son installation, qui pourrait être envisagée pour le début d'année 2019.

Informations

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 5 juillet à 20 heures

Fin de séance : 23H